



CONDUITE ACCOMPAGNEE

Une aide qui roule !

**Le Département peut t'aider
jusqu'à 200 € pour financer
ton apprentissage anticipé
de la conduite !**

demarches.lozere.fr



lozère
LE DÉPARTEMENT



Mode d'emploi

Cette aide s'adresse à tout jeune domicilié en Lozère qui s'engage dans la voie de l'apprentissage anticipé de la conduite via une auto-école du département, conventionnée avec le Conseil départemental.

Son montant est attribué en fonction du Quotient Familial (QF) :

Quotient < à 800 : aide de 200 €

Quotient > à 800 : aide de 100 €

Comment faire ?

Constituez un dossier de demande en ligne sur **demarches.lozere.fr** avec :

- RIB du représentant légal
- pièce d'identité du représentant légal
- attestation de fin de conduite accompagnée complétée par l'auto-école (formulaire à télécharger sur lozere.fr/jeunesse/politique-jeunesse)
- justificatif du Quotient Familial à obtenir auprès de la CCSS

La mission Jeunesse du Département répond à toutes vos questions sur cette aide au :

04 66 49 66 66 ou jeunesse@lozere.fr

